

**Maison du Département Aménagement  
et Développement Territorial  
du Montreuillois-Ternois  
MT24663AT**

**LA ROUTE DEPARTEMENTALE D106**

**au territoire de la commune  
de NEULETTE**

**Interruption de la circulation  
Route Départementale D106  
TRAVAUX**

**nettoyage du réseau, traversée hydraulique (camion hydrocureur)**

**Section hors agglomération**

**pendant 1 journée dans la période du 21 octobre 2024 au 29 octobre 2024**

Le Président du Conseil départemental,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Route,

**Vu** l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière,

**Vu** le Règlement Général de Voirie Interdépartemental, approuvé par arrêté n°A2015-01, en date du 21 septembre 2015 par Monsieur le Président du Conseil départemental,

**Vu** la demande du 02 octobre 2024, par laquelle le Conseil départemental du Pas-de-Calais - MDADT du Montreuillois-Ternois, fait connaître que les travaux de nettoyage du réseau, traversée hydraulique (camion hydrocureur) vont nécessiter une interruption de la circulation sur la route départementale D106 du PR 0+800 au PR 2+000, (les transports scolaires ne sont pas concernés par cet arrêté : priorité de passage), hors agglomération, au territoire de la commune de NEULETTE, pendant 1 journée, dans la période du 21 au 29 octobre 2024 et, qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**Considérant** la demande d'avis préalable faite auprès de Madame le Maire de la commune de NEULETTE et auprès de Messieurs les Maires des communes d'INCOURT, ECLIMEUX, FRESNOY, NOYELLES-LES-HUMIERES et WILLEMAN.

**Considérant** l'information faite auprès de Madame/Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SAINT-POL-SUR-TERNOISE,

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

..... **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La circulation sera interdite temporairement sur la route départementale D106 du PR 0+800 au PR 2+000, (les transports scolaires ne sont pas concernés par cet arrêté : priorité de passage), hors agglomération, au territoire de la commune de NEULETTE, pendant 1 journée, dans la période du 21 au 29 octobre 2024 et, qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et de prévenir les accidents,

**ARTICLE 2 :** Un itinéraire conseillé de déviation sera mis en place par les Routes Départementales D109E1/D109/D98/D104/D939 au territoire des communes d'INCOURT, FRESNOY, WILLEMAN, NOYELLES-LES-HUMIERES, ECLIMEUX, (les transports scolaires ne sont pas concernés par cet arrêté : priorité de passage).

**ARTICLE 3 :** Les panneaux de signalisation réglementaire seront posés par les soins et aux frais de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, aux extrémités des sections restreintes, conformément aux prescriptions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (arrêté du 24 novembre 1967 modifié) explicitées par la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,

**ARTICLE 4 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 5 :**

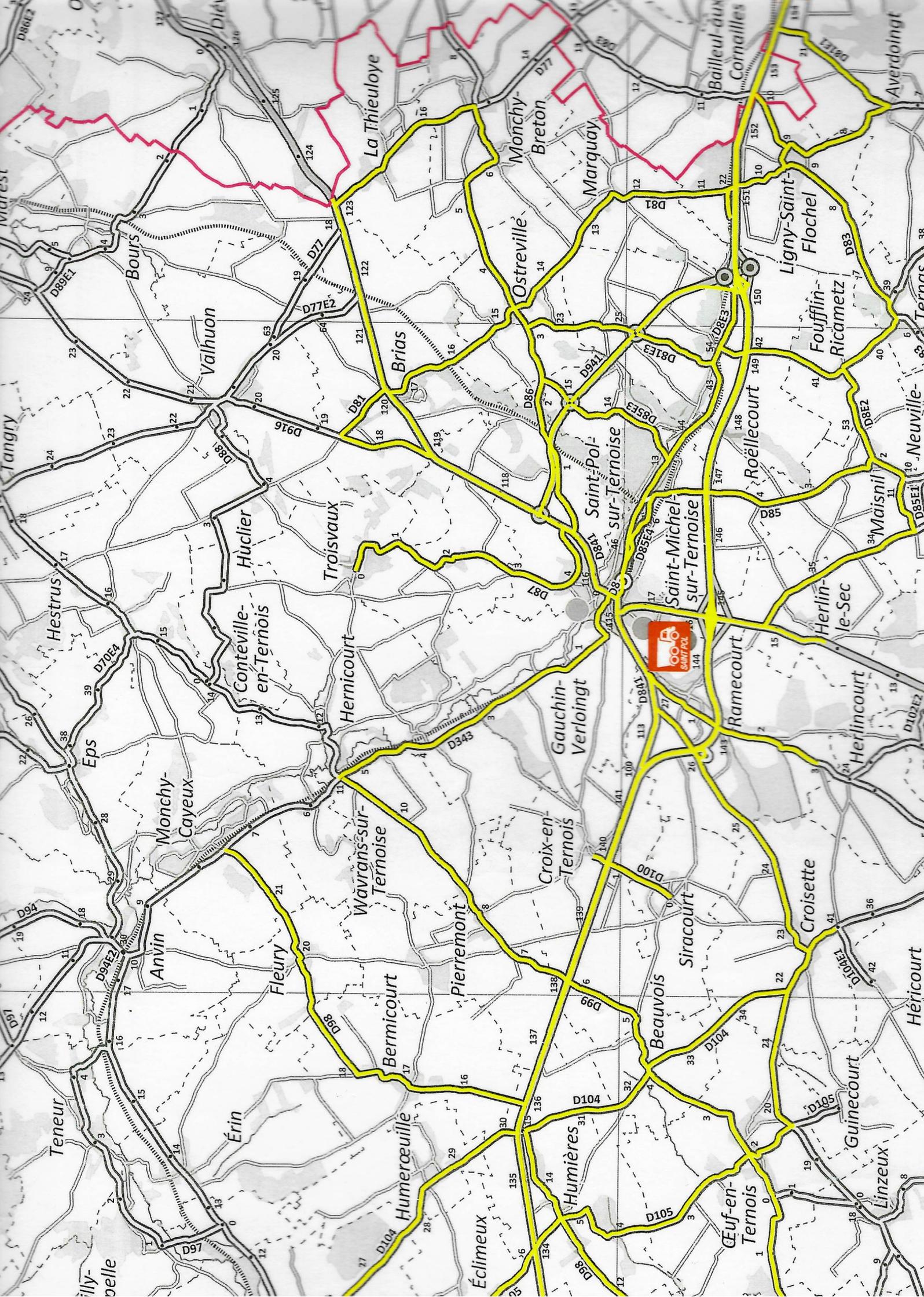
- Madame la Directrice Générale des Services du Département,
- Monsieur le Directeur de la Maison du Département Aménagement et Développement Territorial du Montreuillois-Ternois,
- Monsieur le Responsable chargé des travaux,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs du Département et affiché au siège du Département du Pas-de-Calais.

Le 10 octobre 2024



Signé électroniquement par  
Ludovic DELDREVE  
RESPONSABLE UNITE ROUTES ET  
MOBILITES MDADT DU  
MONTREUILLOIS TERNOIS



La Thieuloye

Monchy-Breton

Marquay

Ostreville

Ligny-Saint-Flochel

Foufflin-Ricametz

Briais

Troisvaux

Saint-Pol-sur-Ternoise

Saint-Michel sur-Ternoise

Roëllecourt

Neuville

Hestrus

Conteville-en-Ternois

Hernicourt

Gauchin-Verloingt

Ramecourt

Herlin-le-Sec

Herincourt

Monchy-Cayeux

Wavrans-sur-Ternoise

Croix-en-Ternois

Siracourt

Croisette

Teneur

Anvin

Fleury

Bermicourt

Pierremont

Beauvois

Siracourt

Croisette

Héricourt

Érin

Humereuille

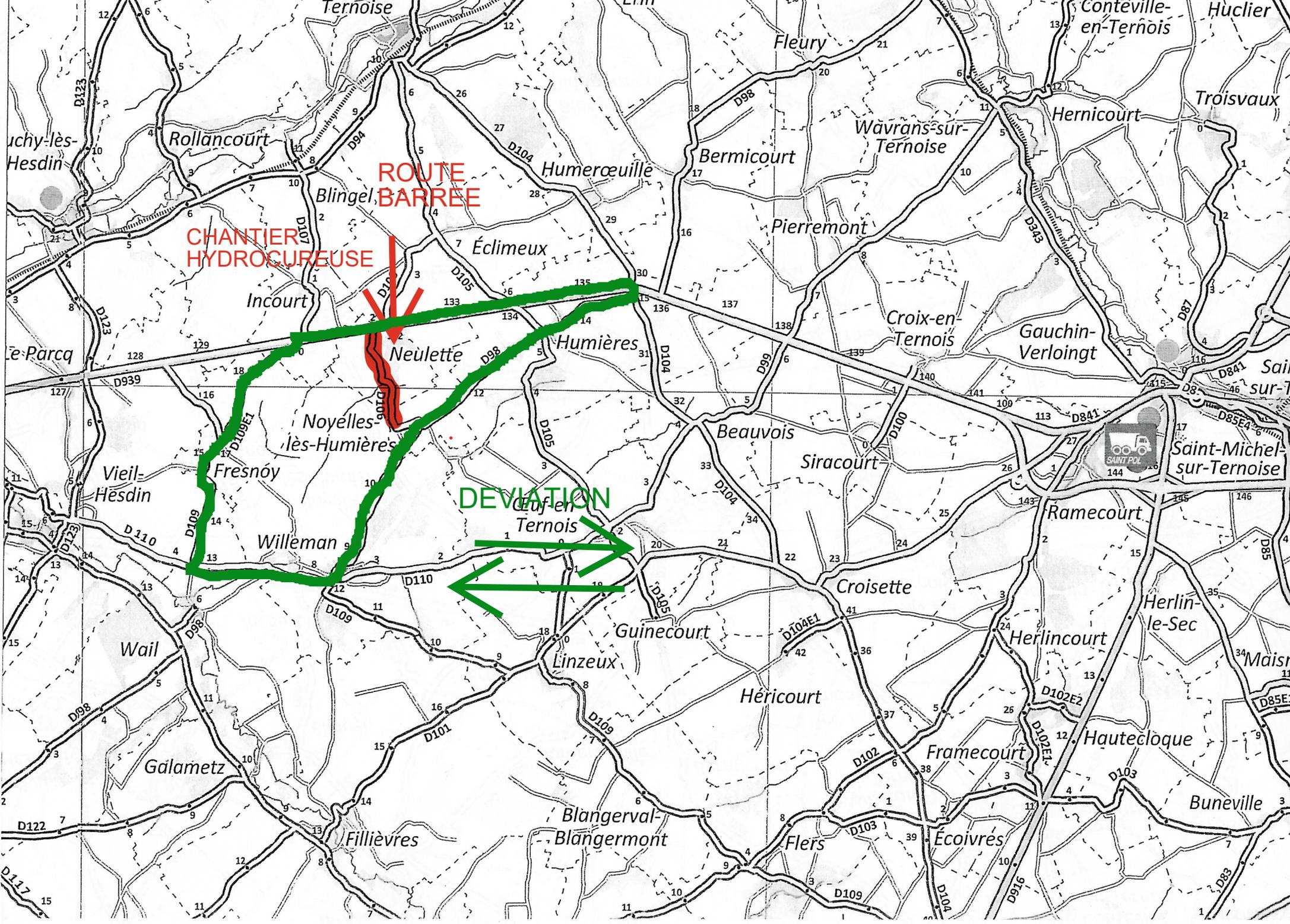
Éclimeux

Humières

Œuf-en-Ternois

Guinecourt

Linzeux



ROUTE  
BARREE

CHANTIER  
HYDROCUREUSE

DEVIATION

